



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 120598

## Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la disparition de l'épreuve facultative du baccalauréat « langues et cultures régionales » au profit d'une épreuve de « langues régionales des pays mosellans ». Depuis sa création, cette épreuve permettait de présenter un dossier personnel et original sur la Moselle dans l'une des quatre langues de son choix : français, allemand, luxembourgeois ou dialecte. Selon les années, c'est entre 200 et 362 élèves qui présentent une étude, dont les sujets sont extrêmement variés, et ceux exposant en langue germanique bénéficient d'un bonus de trois points. Cependant, il semble qu'une circulaire du 23 octobre dernier impose que l'épreuve se déroule en dialecte francique et ne permette plus la présentation d'un dossier mais porte uniquement sur une étude de texte. La Moselle, qui dispose d'une culture et d'une histoire originales, est un département où le bilinguisme est encore vivace au carrefour économique et culturel entre le monde germanique et la France romane, où se rencontrent aussi les influences méditerranéennes et celles des pays du nord de l'Europe. Or supprimer cette option enlève toute possibilité à ceux de nos jeunes qui le souhaitent d'étudier, dans le cadre d'un travail de recherche personnel, leur environnement, leur histoire ou leur culture locale. Considérant qu'un tel intérêt pour des sujets sortant des disciplines traditionnelles favorise l'ouverture d'esprit des jeunes, il souhaite savoir s'il est envisageable de rétablir cette option « langues et cultures régionales » au baccalauréat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120598

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2569